



Accusé de séquestration et de vol à main armée, Scott foé âgé de 22 ans a comparu devant le tribunal d'Assises de Lyon en France hier lundi 04 juin 2018.

Les faits remontent au 28 septembre 2015. En effet, le fils de l'international Camerounais décédé lors de la coupe de confédération en France en 2003, devait répondre de l'agression d'un prêtre commis dans la nuit 28 septembre 2015 à Genay(Rhône).

Devant les juges de la cours d'appel d'Assises, le mis en cause a reconnu les chefs d'accusation qui pèsent contre lui. Il a avoué avoir menacé, frappé et menotté le prêtre dans son presbytaire lors de l'agression. Le mobile du vol était les objets importants l'argent liquide.

Il avait été interpellé par une patrouille de gendarmerie alors qu'il revenait sur les lieux à la recherche de l'arme oubliée. La peine en courut est de 30ans de réclusion criminelle.